

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE
DU STATIONNEMENT ET DE L'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC SUR LE PARKING JEAN JAURES

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande des Services Techniques d'Aucamville en date du 09 avril 2024,

Considérant que pour permettre la réfection du revêtement du parking Jean Jaurès et assurer la sécurité des personnes chargées de sa réalisation et des usagers du parking, il y a lieu de réglementer le stationnement et l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

ARRETE

Article 1 : La portion du parking Jean Jaurès délimitée par un barriérage sera fermée, le stationnement sera interdit et l'occupation du domaine public sera autorisée.

Cette réglementation sera applicable le mercredi 10 avril 2024 de 08 heures à 18 heures.

Article 2 : L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est TPNT, 63 chemin de Querel 31340 VACQUIERS.

Article 3 : La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par le demandeur.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge du demandeur.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 09 avril 2024

Pour le Maire empêché,

La première Adjointe



Roseline ARMENGAUD

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX